Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE # 403-22 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 295-07

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors d'une séance tenue le 6 juin 2022, le projet de règlement intitulé « Projet de règlement # 403-22 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction # 295-07 ».

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 15 août 2022, à 19h30, à la salle du Conseil municipal, située au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. Le projet de règlement # 403-22 a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement. Conséquemment, le projet de règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévu au règlement de construction # 295-07 afin d'éviter tout incongruité entre ces règlements.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30, au centre administratif de la municipalité, situé au 517, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel ainsi que sur le site internet de la municipalité au : http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 13ème jour du mois de juillet de l'an deux mille-vingt-deux.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière